PARC NATUREL REGIONAL DES ARDENNES

Concevoir un sentier d'interprétation
Guide pratique

03 24 42 90 57 www.parc-naturel-ardennes.fr

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional des Ardennes

Editorial

Améliorer l'accueil et la sensibilisation des habitants et des visiteurs

A travers sa charte, **le Parc naturel régional des Ardennes** (PNR) **affiche sa volonté de renforcer l'image de son territoire**. Pour cela, il souhaite valoriser son patrimoine naturel, culturel et paysager **en développant un réseau de sentiers d'interprétation avec l'appui des communes** de son territoire.

Le PNR propose d'accompagner les communes et communautés de communes désireuses de développer ce type de sentier. La création de ces sentiers sera intégrée dans une stratégie territoriale qui aura pour fil conducteur, **la découverte du territoire des Ardennes**.

Pour garantir le respect de l'identité du territoire et conserver une trame commune, ce guide pratique a pour objectif **d'établir les orientations et les principes nécessaires au montage d'un projet** de ce type.

l' équipe du Parc

Le Parc naturel régional des Ardennes

Le Parc naturel régional des Ardennes est un organisme public regroupant 91 communes du nord du département des Ardennes, engagé à travers une Charte à valoriser le patrimoine exceptionnel, développer durablement le territoire et donner une image nouvelle des Ardennes grâce un label de qualité.

Quelques chiffres...

Création : 21 décembre 2011
Superficie : 117 000 hectares
62 000 hectares de forêt
45 000 hectares de terres agricoles
91 communes et 1 ville porte
Population : 75 000 habitants
2 Réserves naturelles Nationales
350 km de sentiers VTT
300 km de sentiers pédestres

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un sentier d'interprétation ? ..... Page 4
Quelques préconisations à suivre... ..... Page 6
De la conception à la fabrication ..... Page 8
Quels coûts, quelles aides pour votre projet ? ..... Page 10
La Charte graphique ..... Page 12

Qu'est-ce qu'un sentier d'interprétation ?

L'objectif commun à toute démarche d'interprétation est celle de permettre au visiteur de mieux **comprendre la signification et la valeur d'un lieu**, tout en ajoutant au plaisir de sa visite. Le principe est de faire découvrir/ressentir au visiteur l'attrait d'un site **sur la base d'un scénario et d'un fil conducteur.**

" L'interprétation est une démarche de communication qui vise à révéler au public la signification de notre patrimoine naturel et culturel à l'occasion d'un contact direct avec des monuments, des sites ou des paysages. (Peart et Wood, 1976, Canada) "

Sentier de la réserve de Langazel *(Finistère)*
Deux idées innovantes pour valoriser la tourbière de Langazel : un panneau roulant et un tube permettant de visualiser les différentes couches du sol.

Quels sont les différents moyens de l'interprétation ?

Dunes de Guisseny *(Finistère)*
Sur un site remarquable, afin d'éviter d'impacter le paysage, la mise en place d'une plaque métallique au sol peut également faire office d'outil pédagogique. Les visiteurs n'en sont que plus curieux !

L'interprétation peut utiliser **toute une gamme de médias** qui doivent aller au-delà de la simple lecture d'informations. Elle a pour objectif de **créer une relation avec les visiteurs** en sollicitant leur vécu, leur participation et leur sens. Il s'agit de **faire vivre l'émotion et l'imaginaire** par le visuel mais aussi le toucher, l'odorat, et l'ouïe.

" Nous retenons : 10% de ce que nous entendons, 30% de ce que nous lisons, 50% de ce que nous voyons et **90% de *ce que nous faisons.*** *"*

Sentier sur le PNR du Haut-Jura
Parler du reboisement de la montagne à travers des sculptures.

Sentier du Mont d'Haurs *(Givet)*
Le Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne a souhaité utiliser du mobilier interactif en proposant des panneaux ''devinettes''.

Quelques préconisations à suivre...

L'interprétation est avant-tout une démarche participative

Avant de vous lancer, il est important de cadrer le projet et de **se poser les bonnes questions**. L'interprétation doit être une **démarche réfléchie** qui prend en compte le site à aménager, les acteurs locaux (habitants, associations...) et la stratégie d'accueil (public visé, schéma d'aménagement...).

La décision d'aménager

1 — Quel est mon but ?

- Améliorer la connaissance
- Gérer le flux de visiteurs
- Gérer le site
- Renforcer l'économie locale
- Créer ou répondre à une demande particulière

2 — Qu'est-ce que je souhaite interpréter ?

- Les particularités du site
- Les histoires directement liées au site
- Les lieux dont l'accès doit être contrôlé
- Les thèmes à développer (histoire, faune, flore...)

3 — Comment faire ?

- Le choix des moyens de communication
- Leur durée, leur emplacement
- Le fil conducteur / scénario
- Les objectifs de l'interprétation (Pour qui ? Quel message ? Comment ?)

La démarche à entreprendre

- Constituer **un comité de pilotage** et associer l**es acteurs locaux** (associations locales, conseil de quartier...) au projet.
- Prendre en compte les **protections réglementaires** afin que le projet ne dégradent pas les milieux naturels, sites et monuments concernés.
- S'assurer de la **maîtrise foncière** du site.
- Penser dès en amont aux **moyens humains et financiers** nécessaires à la réalisation du projet et à sa gestion dans le temps.

Les habitants jouent un rôle déterminant dans l'appréciation du projet, de son acceptation, et donc de son maintien en état. Les actions et aménagements ne doivent pas couper l'usager des liens qu'il a tissé avec le site.

Le sentier et le tracé

- La durée de visite préconisée ne doit pas **excéder 1h30**, car au delà le public est moins réceptif. Ce qui équivaut à un itinéraire d'une distance **entre 3 et 4 km**.
- Il vaut mieux valoriser les potentialités du site de manière qualitative **par un petit nombre de stations ou points d'arrêts** (par exemple de 8 à 12).

La gestion du site

Il faut penser très en amont à la suite du projet :

- **Prévoir un entretien des ouvrages** réalisés.
- Déterminer qui assurera la **gestion du site avec quels moyens**.
- En raison de l'évolution du site, il est nécessaire de veiller au **renouvellement des équipements** du sentier d'interprétation dès leur mise en place.

De la conception à la fabrication

> ÉTAPE 1 : l'étude de faisabilité

Il s'agit d'un diagnostic dont l'objectif sera de déterminer **la capacité ou non du site à accueillir un sentier d'interprétation** en fonction de sa **fragilité écologique**, son intérêt et sa capacité à accueillir du public pour éviter toutes dégradations.

Afin de mener à bien votre projet, le PNR peut mettre à votre disposition un guide méthodologique de réalisation d'une étude de faisabilité.

> ÉTAPE 2 : le plan d'interprétation

C'est un document de gestion et de planification qui **identifie les attentes des visiteurs, détermine les messages à leur transmettre, les moments et les moyens adaptés à cette transmission**. Il permet d'évaluer les ressources et le plan d'actions qui permettront la réalisation du projet.

La commune sera chargée de rédiger elle-même son plan d'interprétation. En revanche, le PNR peut mettre à votre disposition un guide méthologique de réalisation d'un plan d'interprétation.

Le PNR reste à votre disposition pour vous accompagner dans le suivi de votre projet et lors des réunions.

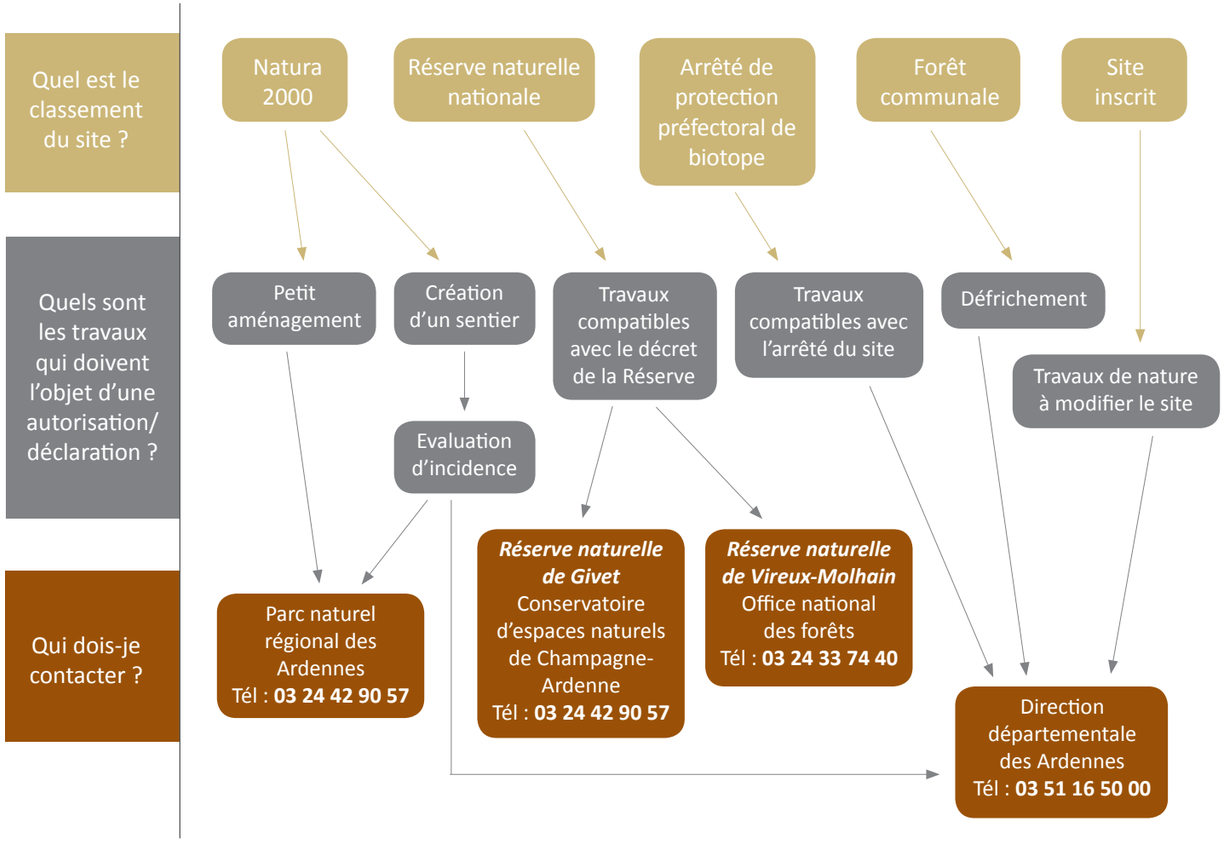

Quels coûts, quelles aides pour votre projet ?

Combien coûte un sentier d'interprétation ?

Le coût d'un aménagement de ce type peut varier de 10 000 à 300 000 euros en fonction de la superficie du site, du type de médias et des matériaux utilisés.

Pour la conception graphique (illustrations, cartographies, composition et mise en page), le Parc se charge de mettre en page vos textes pour les futurs panneaux et de fournir quelques photos et cartographies.

La commune aura à sa charge la conception technique du projet (usinage + assemblage + impression) et la réalisation (transport + pose).

Quelques notions chiffrées...

- Matériau de la surface du panneau : entre 20 et 200 euros/m² HT
- La structure-support : varie selon le matériau
- Type d'impression : entre 100 euros (petits panneaux) et 1 000 euros
- La pose : environ 150 euros
- *Livret d'accompagnement : environ 4 000 euros pour 2 000 exemplaires*
- *Table de pique-nique : 300 euros*

Quelles sont les aides au financement ?

- **L'Europe :** dans le cadre de l'appel à projets *''Tourisme et loisir rural''*, les communes bénéficiant d'un label de mise en valeur patrimoniale ou touristique de type marque *''Petites cités de caractère''*, *''Ville d'Arts et d'Histoire''* ou communes classées touristiques pourront bénéficier de fonds européens FEADER pour la mise en place de panneaux d'information et d'animation touristique. **Se renseigner auprès de la Région**.
- **Conseil régional de Champagne-Ardenne :** la Région soutient les projets des collectivités qui ont pour objet la préservation des territoires à enjeux écologiques forts et le développement territorial via les contrats nature, uniquement sur des sites protégés (Réserve naturelle nationale, APPB, ZNIEFF). **Les modalités sont téléchargeables sur le site du Conseil régional :** *https://www.champagne-ardenne-guide-des-aides.fr*
- **Conseil départemental des Ardennes :** une aide financière peut être sollicitée pour les **projets touristiques d'intérêt départemental** portés par des collectivités. Le dispositif permet d'aider les communes à hauteur de 20 % des dépenses éligibles (travaux, acquisition de terrain, et MOE plafonné à 10 % du montant des travaux HT) pour les projets d'un montant minimum de 10 000 euros HT.
- **Agence de l'Eau Rhin-Meuse :** une aide financière peut être sollicitée pour les projets visant à valoriser les zones humides et les cours d'eau. **Se renseigner auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.**
- **Contrat Natura 2000 :** ces contrats sont conçus spécifiquement pour la gestion des sites Natura 2000 et permettent de réaliser des mesures à but non productifs sur tous les types de milieux. Pour réaliser une demande de subvention, les actions doivent figurer dans le Document d'objectifs (Docob) du site. **Se renseigner auprès du Parc.**

Contenu d'un dossier type de subvention

- une délibération ou une lettre de demande d'aide avec le montant sollicité ;
- une note descriptive du projet ;
- un dossier technique explicitant l'opération (plans, photos...) ;
- un devis descriptif et estimatif ;
- un plan de financement prévisionnel et un calendrier de réalisation.

La Charte graphique

Pour assurer une cohérence entre les territoires, le Parc naturel régional des Ardennes a mis en place une charte graphique afin de développer une **logique de réseau et d'harmonisation**. Ces préconisations servent de base de réflexion sur quelques exemples de mobiliers qui ne doivent pas s'y limiter et au contraire faire preuve de créativité.

La charte graphique sera disponible dans le document-guide. Pour plus de renseignements, contactez le Parc naturel régional des Ardennes.

Contenu graphique d'un panneau de départ type

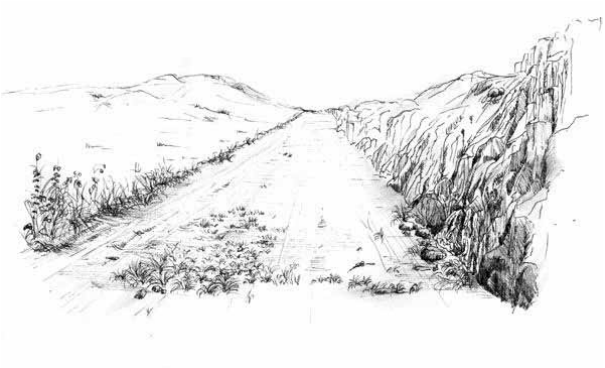

Directeur de publication : Claude WALLENDORFF
Conception-rédaction : Parc naturel régional des Ardennes, Clara OLLIVIER
Crédits-photos : Parc naturel régional des Ardennes, Clara OLLIVIER, Stanislas WIATR, Ardenne ALL ACCESS / Laëtis 2012, Office de tourisme Loire-Authion, C. GANDOIN - ONF, C.PETITEAU - PNR LOIRE ANJOU-TOURAINE, Randocroquis.com
Impression : Juin 2015

Pour plus d'informations contacter :
Mission Communication
Parc naturel régional des Ardennes
08170 HARGNIES
Tél. : **03 24 42 90 57**
E-mail : **communication@parc-naturel-ardennes.fr**

Parc naturel régional des Ardennes
Une autre vie s'invente ici